



## Déclaration de la FSU au CDEN du 21 mars 2017

Madame la Directrice Académique,

Si l'attribution de 36 postes à la Seine-Maritime permet de mettre à distance les saignées de la période précédente, cette dotation se montre insuffisante au regard des besoins de l'École publique.

Certes, la volonté d'extension des dispositifs « Plus de Maîtres Que de Classes » à l'ensemble des élémentaires d'Éducation Prioritaire doit être actée positivement et le SNUipp-FSU continuera de revendiquer sa mise en place dans toutes les écoles, mais en aucun cas cette avancée ne doit se faire au prix de la dénaturation et de l'appauvrissement du dispositif en partageant postes et enseignants sur plusieurs écoles, ni au prix de fermetures de classes ou de refus d'ouvertures.

Or les mesures que vous annoncez augurent d'une carte scolaire qui retrouverait un solde largement négatif, 87 fermetures de classe contre 44 ouvertures, alors même que les effectifs moyens sont en 2016 plus élevés qu'en 2012. La question des effectifs, si elle n'est pas la seule, reste centrale pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail de nos collègues. Et sur cette question, la priorité affichée au primaire aura non seulement échoué à apporter des améliorations, mais aura même vu la situation se dégrader.

Ainsi nous verrons encore à la rentrée des classes de maternelle à plus de trente élèves et d'élémentaire à plus de 28. Même en Éducation Prioritaire, certaines écoles continuent de subir des effectifs au-delà de 25 élèves. De plus, nous attirons à nouveau votre attention sur ces quelques 40 écoles qui vont bénéficier d'un enseignant supplémentaire. Celui-ci n'entre pas dans les effectifs officiels de l'école pour le calcul de la décharge de direction. C'est d'autant plus inacceptable que ce nouvel enseignant impose plus de travail d'équipe, plus de réunions, plus de projets et une remise en cause des pratiques pour toute l'équipe pédagogique. Cette adaptation du temps de décharge de direction doit donc accompagner automatiquement le dispositif, et ce dès la rentrée prochaine.

Les petites écoles rurales sont également, cette année encore, du fait de la simple considération de l'effectif total sans regarder l'organisation pédagogique que les fermetures entraînent, bien mises à mal. Créer des classes de 28 élèves avec 5 niveaux n'est pas admissible. La volonté clairement affichée de multiplier les fermetures de classes pour contraindre les maires à regrouper leurs écoles se fait au détriment de la qualité de l'enseignement, au détriment de nos élèves. Il y a peu encore, le seuil de 27 en élémentaire était synonyme d'une ouverture de classe, et non d'une fermeture !

Imposée par l'insuffisance des créations de postes, la logique de mise en concurrence des besoins constitue encore une fois le cadre de cette carte scolaire. De même que pour les dispositifs « Plus de Maîtres Que de Classes » et les effectifs, elle conduit à opposer Éducation Prioritaire et milieu dit « favorisé ». Le « donner

plus à ceux qui ont moins » se prolonge trop souvent d'un « en enlevant aux autres », à l'image du maître G attribué au REP+ de George Sand, mais retiré des écoles d'Harfleur, écoles ayant déjà subi l'exclusion de l'Éducation Prioritaire en 2015.

Les RASED sont d'ailleurs à nouveau les oubliés de cette carte scolaire : aucune création de postes, alors même qu'une véritable ambition de lutte contre l'échec scolaire devrait faire de leur reconstitution une priorité. Il n'y a par exemple aucune ouverture de poste de Psychologue scolaire, ce qui laisse la circonscription de Rouen Centre avec deux psychologues pour plus de 5000 élèves ! Comment ces collègues peuvent-ils répondre à leurs missions d'aide, d'accompagnement, de conseil, de rencontres, de partage ... Seuls les tests pour les orientations MDPH pourront être réalisés ! Cela est bien maigre, alors que l'inclusion est grandissante !

De même, malgré l'ouverture de poste option D en ULIS, l'ASH n'est pas reconnue dans toutes ses particularités : Pourquoi supprimer le temps de décharge pourtant nécessaire des coordonnateurs ? Pourquoi supprimer les postes G en CMPP alors que le rôle du PE spécialisé est indispensable, et dans ce cas pourquoi ne pas le transférer sur une circonscription ?

Le SNUipp-FSU vous remercie d'avoir répondu favorablement à sa demande de la tenue d'un groupe de travail en juin, afin que la rentrée puisse se passer dans les meilleures conditions possibles, et de votre engagement à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de classe en septembre.

**Cependant, avant d'attendre le mois de juin, le SNUipp-FSU vous demande de revenir, au cours de ce CDEN, sur un certain nombre de fermetures. En effet, il reste à l'issue du Comité Technique Spécial Départemental de mercredi dernier, des mesures de fermeture qui sont inacceptables (Yville/Seine, St Aubin Epinay, Le Mesnil\Jumièges, Clémenceau Darnétal, Turretôt, Langevin-Wallon à Gonfreville l'Orcher, Dolto à Gruchet-le-Valasse, Tourville/Arques, Saint Martin en Campagne, Quevillon par exemple..). Les écoles qui manifestent à juste titre leur colère, en ce moment même, devant les grilles de la préfecture en témoignent. Ce n'est pas par plaisir que les parents, les enseignants et les élus sont obligés de se mobiliser pour se faire entendre. Une fois encore, maintenir des fermetures qui entraînent des moyennes supérieures à 30 en maternelle et 28 en élémentaire n'est pas tolérable.**

**Nous avons appris par la presse que la fermeture à la maternelle de Préaux avait été annulée, comme vous le demandait le SNUipp-FSU, mais sommes effarés que ce type de décision ait été pris hors instances.**

**Nous ne pouvons imaginer que le CDEN ne soit qu'une simple chambre d'enregistrement d'une carte scolaire figée, et que les élus et les fédérations de parents qui siègent dans cette instance soient juste entendus et non écoutés, soient juste mis devant le fait accompli. Vos prédécesseurs acceptaient de faire évoluer favorablement le nombre de mesures lors des CDEN, nous vous demandons aujourd'hui d'en faire de même.**